



Les Échos de Barkmere – mai 2026

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue samedi le 9 mai 2026

ANNONCES

Le maire tient à souligner qu'au mois de février dernier, un résident de longue date à la fois de Barkmere et d'Huberdeau, M. Yves Saint-Georges, nous a quittés à l'âge de 87 ans.

Le Conseil municipal a offert ses condoléances à sa famille, notamment à ses deux fils, Daniel et François. La communauté se joint à eux pour honorer sa mémoire.

EMPLOYÉS D'ÉTÉ ET DISPONIBILITÉS

Le Conseil a procédé à l'embauche officielle des employés d'été préposés au débarcadère, Mme Daphné Trépanier-Mehnert ainsi qu'à MM. Justin Walker et Frédérick Delisle-Mongeau. Mathilde Doyon-Pouliot a quant à elle été embauchée au poste d'adjointe administrative à la direction générale et au service d'urbanisme.

À noter que le maire Trépanier s'est retiré des discussions lors de l'adoption de cette résolution en raison d'un conflit d'intérêts.

Nos étudiants seront en poste les fins de semaine jusqu'à la fin juin, puis quotidiennement durant les mois de juillet et d'août.

Nous vous rappelons l'importance de demeurer polis et respectueux envers ces jeunes travailleurs qui font partie intégrante de notre communauté.

ÉTATS FINANCIERS

La Ville a déposé ses états financiers pour l'année 2025 lors de la séance du 9 mai. Malgré des hausses de dépenses régionales significatives, la Ville a tout de même dégagé un léger surplus de 36 000\$, surtout possible avec l'addition de revenus de droits de mutations immobilières, au-delà de ce qui avait été budgété. Les ponctions prévues au surplus accumulés n'ont à peu près pas été utilisées, vu que les dépenses prévues et couvertes par ces ponctions n'ont pas eu lieu pour la plupart.

La Ville a investi près de 80 000\$ en 2025, surtout pour l'acquisition du terrain du Parc des Résidents.

Les surplus de la Ville sont donc demeurés sensiblement les mêmes qu'à la fin de l'année 2024. Nous pouvons donc toujours faire face aux imprévus avec assurance, qu'ils soient liés directement ou indirectement aux changements climatiques, aux caprices des niveaux de gouvernement supérieurs ou aux dépenses légales et environnementales nécessaires pour continuer à protéger Barkmere, son Lac et ses citoyens.

Il faudra probablement s'attendre à un surplus moindre, sinon un déficit pour l'année 2026. Le Conseil a adopté un budget prévoyant une augmentation des droits de mutations, tout en sachant que le marché immobilier devrait se calmer cette année, ce qui semble être le cas.

FEU DE FORÊT DU 28 AVRIL 2026

Si vous ne l'avez pas encore appris, le 28 avril dernier, un incendie de forêt a été déclenché accidentellement dans le secteur est de la baie Silver par l'utilisation d'un souffleur de feuilles mortes défectueux. Ironiquement, la Ville de Barkmere et le Service d'incendie de la Ville de Mont-Tremblant (SIVMT) avaient émis un avis de non-brûlage quelques jours auparavant.

À Barkmere, nous vivons tous dans une région rurale et forestière où les interventions des services d'incendie sont difficiles. Ces avis doivent être respectés et il est interdit d'allumer des feux de camp ou de branches tant qu'ils sont en vigueur. De plus, une demande de permis doit être envoyée à la Ville avant tout brûlage de branches plus gros qu'un feu de camp. Les permis sont gratuits et peuvent être demandés par un simple appel téléphonique ou par courriel ; la Ville veut simplement s'assurer que nous vivons tous en sécurité sur notre territoire.

Le sinistre du 28 avril, qui a dévasté une étendue significative de forêt à proximité de trois résidences, a démontré l'importance de réviser le protocole d'intervention du SIVMT à Barkmere. L'intervention des pompiers s'est avérée très inefficace, avec peu d'équipement ou de l'équipement désuet, et n'a finalement rien accompli. La Ville communiquera avec le SIVMT pour exiger une rencontre de travail afin d'analyser l'intervention, d'en tirer des conclusions et de développer un protocole clair pour les pompiers et l'administration municipale. Celle-ci et le Conseil municipal avaient déjà commencé à revoir la situation des pompes installées autour du lac, qui s'avèrent trop faibles, trop difficiles à démarrer et, franchement, trop anciennes.

Mais c'est tout de même avec l'une de ces vieilles pompes qu'un de nos citoyens a réussi à contenir l'incendie, avec l'aide de quelques autres résidents, et à protéger les trois résidences en péril jusqu'à l'intervention des pompiers de la SOPFEU. Ceux-ci, munis d'un meilleur équipement, ont pu éteindre le brasier.

Mais n'eût été de l'intervention rapide et intelligente de M. Richard O'Shaughnessy, nul doute que les trois résidences auraient été entièrement incendiées et rasées. Le Conseil municipal a d'ailleurs tenu à souligner la présence d'esprit et la rapidité d'action de M. O'Shaughnessy en adoptant une résolution de remerciement à son endroit, au nom de la Ville.

RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL

Un projet de règlement de régie interne pour les séances du Conseil municipal a été déposé et fait l'objet d'un avis de motion pour adoption lors d'une prochaine séance. Il s'agit d'une exigence légale pour les villes et municipalités, et Barkmere n'en disposait pas jusqu'à présent.

Le règlement vient enchâsser les façons de faire des 100 dernières années et s'assurer que le fonctionnement du Conseil respecte la *Loi sur les cités et villes* à ce sujet. Le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Ville. Nous vous invitons à le consulter, car il concerne également la participation citoyenne aux séances et vient clarifier, entre autres, les interventions et la période de questions.

100^E ANNIVERSAIRE

Nous rappelons à tous que le stationnement dans la zone du débarcadère ne sera pas disponible du jeudi 23 juillet au lundi 27 juillet. Il est donc nécessaire de prévoir des solutions de remplacement. Le comité organisateur, les employés municipaux et les bénévoles ont besoin de temps avant et après l'événement du samedi 25 juillet pour mettre en place et retirer les équipements nécessaires.

Il sera possible de circuler pour apporter vos effets et provisions au quai municipal, mais le déchargement et l'embarquement devront être faits rapidement, afin de libérer l'endroit et d'aller stationner la voiture dans un des espaces disponibles à cet effet.

L'administration municipale prépare actuellement un plan des divers sites qui seront disponibles pour stationner les voitures. Un service de navette sera mis en place pour relier ces sites au débarcadère, car certains endroits retenus sont plutôt loin des quais municipaux. Il est important que les utilisateurs du stationnement commencent eux-mêmes à prévoir d'autres solutions pour ce week-end, que ce soit chez des amis, en privilégiant le covoiturage, etc.

Le calendrier des activités de l'été est prêt et sera publié prochainement par la Ville et l'Association de protection du Lac des Écorces (APLÉ). Beaucoup de plaisir en perspective cet été. Espérons que la météo fêtera les 100 ans de Barkmere avec nous !

CONSEIL DE LA MRC DES LAURENTIDES

Tout comme la Ville l'a fait lors du dernier Conseil, la MRC a également déposé ses états financiers le mois dernier. Cet exercice n'a soulevé aucune passion chez les membres du Conseil. Ceux-ci ont réservé leurs commentaires pour la discussion sur l'allocation des surplus de la MRC à divers projets et dépenses. Fidèle à son habitude, le maire Trépanier a émis certaines réserves face à des dépenses qui lui semblaient futiles et non nécessaires. Sans grand succès cette fois-ci...



Photo prise par Frédéric Delisle-Mongeau le 16 mai 2026

Pour plus de détails, consultez le procès-verbal de la réunion du Conseil qui sera affiché sur le site Web de la Ville une fois qu'il sera ratifié, généralement quelques jours suivant la prochaine réunion du Conseil.